

Formulaire d'inscription papier - carte Ikaria

Pour obtenir votre carte plus rapidement, vous pouvez aussi faire votre demande sur ssd.fr/ikaria

A renvoyer avec vos justificatifs à DOCAPOST APPLICAM – IKARIA - Service inscription –BP 65052- 2 avenue Sébastopol 57072 METZ CEDEX 3

INFORMATIONS PERSONNELLES (merci d'écrire en majuscules et à l'encre noire) :

Mme Mr NOM PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE/...../.....

ADRESSE : Numéro :..... Voie.....
Complément d'adresse (bâtiment, appartement, « chez Mr ou Mme ») :.....
.....

CODE POSTAL.....VILLE..... (Informations obligatoires pour l'inscription)

- J'autorise l'utilisation des coordonnées ci-dessus pour l'envoi de ma carte, du guide des offres et/ou des chèques Ikaria (**obligatoire**)
 J'ai pris connaissance et accepte le règlement (disponible sur ssd.fr/ikaria) du service Ikaria auquel je souscris (**obligatoire**)

NUMERO DE TELEPHONE (facultatif) :

ADRESSE E-MAIL (facultatif) :.....@.....

CHOIX DU MODE DE COMMUNICATION :

Pour toutes les communications liées à mon dossier Ikaria, je donne mon accord pour être contacté (plusieurs choix possibles) :

- Par SMS Par mail Par courrier (pensez à noter votre numéro de téléphone et mail ci-dessus)
 Je souhaite recevoir par mail la newsletter Ikaria (bons plans, nouveaux partenaires, événements...)

DEMANDE DES CHEQUES « COUP DE POUCE » :

Après contrôle de mon année de naissance (voir conditions au verso de ce formulaire) :

- Je suis éligible, je demande mes chèques coup de pouce
 Je ne suis pas éligible cette année, je serai prévenu par courrier dès que je pourrai recevoir les chèques.

JUSTIFICATIFS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE (voir détail au verso) :

- Photocopie d'un justificatif de domicile (facture ou quittance de moins de 3 mois, ou attestation d'hébergement)
 Photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
 Si je suis hébergé, justificatifs d'hébergement (voir détail au verso)

CHOIX DU CADEAU DE BIENVENUE (pour toute inscription avant le 31 janvier 2020), **un seul choix possible:**

- Contremarque valable au choix chez nos partenaires (cinéma, golf, Salon du Livre, Maison de la Culture)
 Visite gratuite avec le comité départemental du tourisme (à réserver en ligne sur www.tourisme93.com)

Date :

Signature du demandeur :

ANNEXES

Vous avez plus de 60 ans et vous habitez en Seine-Saint-Denis ? La carte Ikaria vous donne accès à une offre dédiée et à des avantages sélectionnés dans un réseau de partenaires culturels, sportifs ou de loisirs. La carte est entièrement gratuite et vous permet également de recevoir tous les 5 ans un chèque « coup de pouce » du Département de 100 euros pour financer vos sorties.

Documents justificatifs acceptés :

La carte Ikaria est accessible à toute personne de plus de 60 ans résidant, domiciliée ou hébergée en Seine-Saint-Denis. Aucun autre critère n'est applicable.

Pour prouver votre résidence en Seine-Saint-Denis, **vous devez nous transmettre un des documents suivants :**

- copie ou photo d'une facture d'électricité, de téléphone ou quittance de loyer de moins de six mois
- copie ou photo de la première page de l'avis d'imposition/non-imposition
- copie ou photo d'une attestation d'assurance habitation de moins d'un an

Pour les personnes hébergées, deux possibilités sont ouvertes :

- une copie ou photo d'une attestation sur l'honneur d'hébergement de moins de trois mois accompagnée d'un justificatif de domicile de l'hébergeant (un même hébergeant ne pouvant fournir plus de deux attestations d'hébergement) et d'une attestation de ressources de moins de six mois (CAF, CNAV, avis d'imposition) à l'adresse de l'hébergeant.
- Une attestation de domiciliation de moins d'un an établie par une instance domiciliataire accompagnée d'une attestation de ressources de moins de six mois (CAF, CNAV, avis d'imposition) mentionnant une adresse sur le Département.

Pour prouver votre âge, **vous devez nous transmettre un des documents suivants :**

- copie ou photo d'une carte d'identité, passeport, ou titre de séjour en cours de validité

Précisions sur le chèque « coup de pouce »

Le chèque « coup de pouce » Ikaria est utilisable dans un réseau de partenaires culturels, sportifs ou de loisirs de Seine-Saint-Denis. La liste de ces lieux est disponible sur le site suivant : ssd.fr/ikaria

Pour bénéficier de votre chèque « coup de pouce » de 100 euros, vous devez être bénéficiaire de la carte Ikaria et faire votre demande de chèque l'année de vos 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100 ou 105 ans.

Par exemple, en 2019, sont ainsi éligibles au chèque les personnes nées sur les années suivantes : 1914, 1919, 1924, 1929, 1934, 1939, 1944, 1949, et 1954. Exceptionnellement, les demandes de chèques pourront se faire jusqu'au 31 janvier 2020 pour les personnes éligibles au titre de 2019.

Par exemple, à compter du 1^{er} janvier 2020, seront éligibles au chèque « coup de pouce » les personnes bénéficiaires de la carte nées sur les années suivantes : 1915, 1920, 1925, 1930, 1935, 1940, 1945, 1950 et 1955. Les demandes de chèque devront se faire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Comment faire la demande de chèque?

La demande de chèque peut se faire directement en ligne sur la plateforme ssd.fr/ikaria en même temps que la demande de carte. Cette demande peut se faire également par papier à travers ce formulaire.

Conformément au règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles (droit d'information et d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité) en vous adressant au Délégué à la protection des données du Département de Seine Saint-Denis par courriel : dpo@seinesaintdenis.fr ou par voie postale DINSI BP193 93006 BOBIGNY CEDEX